
Marc ROUXEL

Luc PASQUET

1, avenue Jeanne d'Arc 49100 ANGERS
Tél : 02 41 20 14 42 - 02 41 20 13 57
Fax : 02 53 68 28 28
cabinet@consiliumavocats.fr

ADIPEC (ASSOCIATION DE DEFENSE DES
INVESTISSEURS POWERCLOUDS)
57 route de Nîmes
30230 BOUILLARGUES

Angers, le 11 novembre 2020

PAR MAIL

Affaire : ADIPEC / POWER CLOUDS
N/Réf. : 190042 MR / MR

Monsieur le Président,

Je reviens vers vous dans le cadre de ce dossier pour faire un point d'étape.

Vous trouverez, ci-joint, les deux assignations rédigées dans l'intérêt de deux membres de l'association.

J'ai, par ailleurs, contacté Madame Madeleine NICOLAS, qui avait indiqué avoir été mise en relation, à propos de la souscription des panneaux, avec Patrick LESOT et Anne-Marie LE CARRET.

Reste que ces personnes ne sont pas conseiller en gestion de patrimoine, de sorte qu'il ne m'est pas possible, à ce stade, de les assigner devant le tribunal judiciaire de LORIENT.

J'ai indiqué à Madame Madeleine NICOLAS que je la rencontrerai à LORIENT au cours du mois de janvier prochain.

Même chose pour Madame Monique NAGAT qui a contracté l'acquisition des panneaux avec Tanguy JACQUET, commercial auprès du cuisiniste IXINA...

Vous l'aurez compris, il est indispensable d'obtenir le maximum de renseignements lorsque les panneaux ont été placés par des conseillers en gestion de patrimoine auprès des adhérents d'ADIPEC.

Il est vrai que la difficulté est importante puisque de nombreux membres ont fait confiance à leur entourage ou à des connaissances qui n'avaient pas la qualité de conseiller en patrimoine.

Il me faudrait, à cet égard, plusieurs éléments complémentaires tel les mails échangés ou les écrits adressés par les conseillers en gestion de patrimoine.

J'ai, quoi qu'il en soit, préparé et modifié les assignations dans le cadre de deux adhérents.

Je vous en communique les éléments en pièces jointes.

Il sera nécessaire de me préciser les dates de naissances de l'un et l'autre.

Lorsque ces assignations emporteront l'accord des personnes concernées, il faudra les faire parvenir aux traducteurs.

Je préfère, par suite, mentionner une date d'audience au mois de janvier compte tenu de la période sanitaire trouble.

Je vais également vous communiquer l'assignation dans le dossier de Madame Marina Sandrine : j'ai noté que Jean NGUYEN conseiller en gestion de patrimoine lequel serait domicilié à EGUILLES, l'a fait contracter un engagement.

Pour Madame Claudine BOICHE, j'ai noté que Pascal AUBAUX l'aurait décidé à contracter un engagement avec PWC : toutefois, je n'ai aucun mail ou aucun écrit de celui-ci.

Il existe également des réponses des membres dont j'ignore l'identité pour rattacher les noms des interlocuteurs suivants :

- LAURENT Benoit qui aurait démarché en Guadeloupe ;
- Emmanuelle REGNA qui aurait démarché en Guadeloupe ;
- Geraldine GRANIER qui serait domiciliée à LA RICHE (mais qui semblerait être coach et conférencière) ;

Autre personnage ayant sévi : Bruno FRETTE.

Quels sont les membres qui sont entrés en contact avec cet individu ?

Celui-ci étant Conseiller en investissement financier, nous pourrions étendre nos assignations en engageant sa responsabilité.

Pouvez-vous faire la liste ?

En outre, il est illusoire de penser que les sociétés PWC et PCH envisagent régler quelque somme que ce soit dans le contexte promis.

Par ailleurs, vous m'avez fait passer un mail qui émanerait de la World Bank Group, laquelle se porterait fort des engagements de remboursements.

Je crains que cet engagement ne soit un faux.

De qui émane-t-il ?

Sa conception me laisse penser que tout a été réalisé pour soutirer des informations supplémentaires sans lendemain et, certainement, sans paiement.

L'adresse mail est d'ailleurs inconnue.

Le fait d'insérer une photo de l'auteur de l'écrit démontre le caractère grossier de celui-ci.

Madame Kristalina GEORGIEVA n'est d'ailleurs aucunement directrice des opérations d'indemnisation...

Il nous faudrait remonter à l'auteur principal de ces lettres.

Enfin, ainsi que vous me l'avez proposé, je vous communique une facture de provisions au titre de mes honoraires d'intervention compte tenu de la passivité avec laquelle les protections juridiques entendent traiter ces dossiers...

Mon compte temps affiche, quant à lui, près de 257 heures passées, notamment sur la prise en lecture et l'analyse des éléments, des recherches et des correspondances adressées aux assurances.

Je sollicite donc une provision de l'ordre de 3.000 € HT.

Je vous solliciterai, ensuite, sur les frais d'huissier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments dévoués.

Maître Marc ROUXEL